

## **HONORAIRES DE L'AGENCE au 15/11/2023**

### **- TRANSACTIONS *Habitation* -**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES TTC*</b>
Jusqu'à 100.000 €	7% (avec un minimum de 5.000 €)
De 100.001 € à 250.000 €	6 %
De 250.001 € à 600.000 €	5 %
De 600.001 € à 800.000 €	4 %
Au-delà de 800.000 €	3 %
Garages et Stationnements	2.500 €

### **- TRANSACTIONS *Fonds de commerce, locaux commerciaux ou professionnels* -**

7% HT / 8,4% TTC du prix de vente TTC honoraires inclus avec un minimum forfaitaire de 5.000 € HT / 6.000 € TTC.

\*Les honoraires de transaction, non cumulatifs, sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié. Ceux-ci sont indiqués TVA incluse au taux en vigueur de 20%. Le pourcentage s'applique sur le prix de vente. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

### **- MANDAT DE RECHERCHE -**

5% TTC du prix de vente avec un minimum de 5.000 € TTC. Honoraires à la charge exclusive de l'acquéreur.

### **- LOCATIONS -**

#### **A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup>

Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

#### **A LA CHARGE DU BAILLEUR :**

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup>

Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>